

La fiche intendance accompagnée de la fiche d'inscription au restaurant scolaire sont à retourner par mail dûment complétées et signées à l'adresse suivante inscriptionrestaurant2019@lyceevernant.fr, à déposer au service intendance ou envoyer à l'adresse Service Intendance 21 rue du Dr Ledermann 92310 Sèvres.

ELEVE: **classe en 2018-2019**.....

NOM **PRENOM:**.....

Date de naissance:/...../.....

Téléphone : mail:.....

Adresse : N°.....

Code Postal : Ville:

RESPONSABLE LEGAL:

NOM : **PRENOM:**.....

Adresse : N°.....

Code Postal : Ville:

Téléphone : mail:.....

RESTAURATION SCOLAIRE :

- J'inscris mon enfant à la demi-pension

Si non , vu le règlement de la DP, je comprends que mon enfant ne pourra pas accéder au restaurant et déjeuner dès la rentrée.

- Dans le cas d'un éventuel solde positif inférieur à 8€ au terme de la scolarité au lycée

le reversement à la caisse de solidarité du lycée

- Dans le cas ou le responsable légal à déposé une demande de Bourses Nationales (élèves de secondes à Terminales)

Merci de compléter les coordonnées bancaires:

IBAN : BIC.....

SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL:



.....

NOM-Prénom de l'élève : Niveau (18-19).....

INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

en 2019-2020

Délibération Conseil Régional Ile de France CP 2019-110 du 19-03-19

❖ **Les tarifs : de 1,52 € à 4,05 € suivant le quotient familial CAF**

Quotient	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1078 €	≤ 1333 €	≤ 1689 €	≤ 2388 €	> 2388 €
Tarif/repas	1,52€	1,72 €	1,92 €	2,13 €	2,33 €	2,53 €	2,73 €	3,04 €	3,54 €	4,05 €

❖ **Pour bénéficier de ces tarifs :**

Joindre à votre envoi par mail ou agraffer impérativement l'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE délivrée par la CAF à cette fiche.

Vous êtes allocataire CAF	Vous n'êtes pas allocataire CAF
Si vous n'avez pas reçu l'attestation de restauration scolaire envoyée à votre domicile par la Région/Caf, vous devez joindre à la place l'attestation de paiement des prestations familiales de la Caf que vous trouverez sur le site : www.caf.fr (attestation recevable envoyée en juin 2019)	Vous pourrez éditer l'attestation de restauration scolaire après calcul de votre quotient familial sur le site de la Région www.iledefrance.fr/calcul-quotient-familial en n'oubliant pas de joindre à votre envoi par mail ou d'agrafer également à cette fiche les pièces justificatives demandées sur l'attestation.

Besoin d'aide ? Contactez la plateforme téléphonique **ÉquiTables** 0800 075 065 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Ou accédez au site www.iledefrance.fr/equitable

**ATTENTION : si votre dossier est incomplet
le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,05€ le repas**



❖ **Pour effectuer les paiements :**

Un premier versement de 25,00 € est à effectuer avant la rentrée scolaire (5 € pour l'acquisition de la carte d'accès et 20 € seront crédités sur le compte à l'ouverture des droits à la demi-pension).



Avant la rentrée scolaire:

-par virement bancaire sur le compte **Lycée JP Vernant** (la référence du virement doit indiquer le nom, prénom et la date de naissance de l'élève exemple DUPONTPAUL150203)

IBAN: FR76 1007 1920 0000 0010 0049 951 BIC:TRPUFRP1

-par chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Jean Pierre Vernant (indiquer au dos du chèque les Nom, prénom et date de naissance de l'élève) à envoyer Service Intendance Lycée JP Vernant
21 rue du Dr Gabriel Ledermann 92310 Sèvres

En cours d'année:

Dès l'attribution de la carte, **demandez vos identifiant et mot de passe sur l'espace numérique du site du lycée** : lyceevernant.fr ↪ onglet accueil ↪ paiement en ligne demi-pension. Ils seront utiles pour la réservation des repas, l'approvisionnement du compte et la connexion sur le site Turbo-self (<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=252>) et payer en ligne par carte bancaire.

❖ **Carte d'accès :**

En cas de perte, de vol ou de détérioration, j'ai été informé(e) que je devrai payer la somme de 7 Euros pour disposer d'une nouvelle carte.

Vu et pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'accès à la restauration

SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL:



.....